

BUDGET PARTICIPATIF

2023

J'AI UNE IDÉE

POUR LES PONTS-DE-CÉ

**RENDEZ-VOUS
SUR LA PLATEFORME*
JUSQU'AU 31 MAI**



***jeparticipe.lespontsdece.fr**



LES PONTS DE CÉ

lespontsdece.fr

**La Ville donne la possibilité aux Ponts-de-Céais
de proposer et de voter pour des projets d'investissement
avec une enveloppe annuelle de 50 000 €.**



LES OBJECTIFS

- Favoriser une implication citoyenne et collective.
- Améliorer l'efficacité de l'action publique en permettant aux citoyens de proposer des projets qui répondent à des besoins d'intérêt général.
- Créer du lien social autour des projets.



QUI PEUT PARTICIPER ?

- Tous les Ponts-de-Céais, à partir de 11 ans (les mineurs devront désigner un responsable légal), à titre individuel ou collectif.
- Toute association domiciliée sur la commune justifiant d'un intérêt local et général.
- Tout dispositif de démocratie participative (comités de quartier, conseil municipal des jeunes, etc...).
- Tous les élèves et étudiants scolarisés aux Ponts-de-Cé.



COMMENT DÉPOSER SON IDÉE ?



Les idées peuvent être déposées jusqu'au 31 mai 2023 :

- sur la plateforme dédiée à la participation citoyenne : <http://jeparticipe.lespontsdece.fr>
- ou à l'aide du formulaire à compléter et déposer dans les accueils municipaux (Hôtel de Ville, Trait d'Union, Maison des associations, médiathèque) ou à envoyer au 7 rue Charles de Gaulle – 49130 Les Ponts-de-Cé.



COMMENT TRANSFORMER MON IDÉE EN PROJET ?

ÉTAPE 2

1- Le comité de pilotage (composé de trois agents municipaux, deux élus et cinq citoyens référents des comités de quartier) validera la liste des projets considérés comme recevables, en lien avec le règlement intérieur.

2- Les services techniques vérifieront la faisabilité technique des projets.

Le comité de pilotage classera ensuite chaque projet en trois catégories :

RÉALISABLE

**NON
RÉALISABLE**

DÉJÀ PRÉVU

Retrouvez le règlement complet sur :
jeparticipe.lespontsdece.fr



LE VOTE

ÉTAPE 3

QUI PEUT VOTER ?

- Tout Ponts-de-Céais âgé de 11 ans au minimum.
- Le vote est individuel uniquement et non pas par association, entreprise ou collectif.

COMMENT VOTER ?

- En ligne sur la plateforme dédiée à la participation citoyenne : <http://jeparticipe.lespontsdece.fr> ou par bulletin papier à déposer dans des urnes placées dans les accueils publics de la Ville.
- Chaque votant devra voter pour ses 3 projets préférés.
- Pour éviter les doublons, le vote sera nominatif et une adresse mail vous sera demandée.

ÉTAPE 1

J'ai une idée, je la propose : 1er mars → 31 mai 2023

ÉTAPE 2

Instruction des idées et sélection des projets : 1er juin → 20 août 2023

ÉTAPE 3

Vote des projets : 2 septembre → 30 septembre 2023

ÉTAPE 4

Cérémonie des lauréats : octobre 2023

ÉTAPE 5

Réalisation : novembre 2023 → novembre 2025

Les propositions citoyennes réalisées feront l'objet d'actions de valorisation (inaugurations, communication...).

Une plaque signalant l'action, au sein de l'équipement concerné, sera apposée dans le cadre du budget participatif.

À PARTIR DU 1ER MARS
RENDEZ-VOUS SUR
jeparticipe.lespontsdece.fr

+ D'INFOS :

Maison des associations
7 avenue de l'Europe

02 41 79 70 67 - jeparticipe@ville-lespontsdece.fr



[@villepontsdece](https://villepontsdece)



www.lespontsdece.fr